

## MARIAGE

de

Jules Joseph  
Cochery  
Marie Josephine  
Gaudonnet  
Mullequet

L'an mil neuf cent quatre et le quatorzième jour  
du mois de Mars à quatre heures de relevée par devant nous  
Joseph Charvoz, Echevin second en rang remplissant et absteu en l'absence  
de son remplacement de l'Echevin premier en rang empêché les fonctions  
d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Buxéonno arrondissement  
judiciaire de Hury province de Liège ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Jules Joseph Cochery, Coulanges  
— âgé de trente-cinq ans né à  
Buxéonno, le dix huit novembre mil huit cent quatre vingt deux

comme il est constaté par l'extract de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Buxéonno

fils naturel et légitime de Vincent Charles Joseph Cochery  
cultivateur, âgé de soixante-un ans et de Marie Hortense  
de la Roche, son épouse, ménagère, âgée de soixante ans, tous  
les deux domiciliés à Buxéonno, ici présents et consentant

Et Marie Josephine Gaudonnet Mullequet, sans protection  
âgée de vingt-neuf ans, dix mois — née à Buxéonno,  
le dix sept Mai mil huit cent quatre vingt quatre  
comme il est constaté par l'extract de son acte de naissance ci-joint  
domiciliée à Buxéonno

filles naturelles et légitimes de Vincent Benoit Joseph Mullequet,  
vendeur à Buxéonno le dix sept Janvier mil huit cent onze, com-  
me il est constaté par l'extract de son acte de décès ci-joint  
et de Valérie Marie Ferniel, son épouse, cabaretière, âgée de  
soixante-un ans, domiciliée au dit Buxéonno, ici présente et  
consentant

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche cinq deux Jours  
dernier



Le mariage ayant été annoncé qu'il serait célébré en cette commune et  
aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Jules Joseph  
Corbary et Marie Josephine Dieudonné Meliquet

sont unis par le mariage  
de tout quoi nous avons dressé acte au présent de Léon Corbary  
Cultivateur, âgé de vingt deux ans, frère de l'époux et Rodolphe  
Meliquet, cultivateur au même, âgé de vingt deux ans, frère  
de l'épouse et tous les deux domiciliés à Frasneux et après  
lecture du présent acte les parties comparantes et les témoins  
ont signé avec nous.

Joseph Corbary  
Joseph Marie Meliquet  
André Corbary  
Léon Corbary

Théodore D'Albarusse  
V. Daniel V. Meliquet  
Abelquet Trucoris  
J. Chaminé

MARIAGE  
de

Joseph Célestin Henri  
Ermy  
avec  
Julie Marie Odile  
Chirionet.

L'an mil neuf cent quatorze le quatorzième jour  
du mois de Mars à quatre heures de relevée par devant nous  
Joseph Chauvi, second en rang remplissant en l'absence du Procureur et  
en remplacement de l'Échevin, premier en rang remplissant les fonctions  
Officier de l'état civil de la commune de Buxières arrondissement  
judiciaire de Nancy province de Lorraine ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Joseph Célestin Henri Ermy méca-  
nicien âgé de vingt six ans né à  
Ambsheim, le dix sept juillet mil huit cent quatre vingt sept

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci joint  
domicilié à Héron  
fils majeur et légitime de Julien Louis Ermy messager, âgé  
de cinquante quatre ans et de Marie Joseph Philéas son épouse,  
ménagère, âgée de cinquante neuf ans, sous les deux domiciles  
à Héron, ici présents et consentant, lequel a justifié s'en être  
acquitté à ses obligations sur la militia conformément au vœu de  
la loi du trois juin mil huit cent septante



Et Julie Marie Odile Chirionet, couturière  
âgée de vingt quatre ans née à Buxières  
le dix huit janvier mil huit cent norante  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci joint  
domiciliée à Buxières  
fille majeure et légitime de Gustave Chirionet, marchand de  
fruits, âgé de cinquante un ans et de Yvonne Beuchêne,  
son épouse, ménagère, âgée de quarante neuf ans, sous les  
deux domiciles à Buxières, ici présents et consentant

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche vingt deux février  
dernier, à Héron elle a eu lieu le même jour ainsi qu'il résulte  
de l'acte de publication ci annexé

Le mariage a eu lieu à l'annonce qu'il avait été célébré en cette commune et  
aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Joseph Celestin  
Henri Vermyet et Julie Marie Odile Chirionnet

sont unis par le mariage  
de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Messieurs Chirionnet  
cousin d'un des époux, ainsi de Vingt huit ans, frère de l'époux et Messier  
Duchesse, frère de la future épouse, ainsi de septante six  
ans, deux fois père de l'époux, sous les deux domiciles à  
Bordeaux et après lecture de l'acte les parties con-  
tractantes et les témoins ont signé avec nous.

Joseph Lamy  
Julie Chirionnet  
Jean Louis Lamy  
Objections  
Chirionnet

Chirionnet  
Messier Duchesse  
Arville Guillou  
J. Lamy

## MARIAGE

de

Lucien Louis Ghislain  
 Hobé  
 Amélie Marie  
 Cagnès Ghislain  
 Gilsoel

L'an mil neuf cent quatorze le vingtième jour  
 du mois de juin — à cinq heures de relevée — par devant nous  
 Joseph Charbée, Echevin, second en rang, remplissant avec l'absence de Rosemonte  
 son remplacement de l'Echevin premier en rang, rempli, les fonctions d'  
 Officier de l'Etat Civil de la commune de Surdienne arrondissement  
 judiciaire de Huy province de Liège, ont comparu publiquement en  
 notre maison Commune Lucien Louis Ghislain Hobé, mason,  
 âgé de vingt cinq ans né à  
 Esmonzee, le vingt un octobre mil huit cent quatre vingt huit

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
 domicilié à Viege

filz mason et légitime de Jean Louis Embert Hobé, mason,  
 également domicilié à Viege, âgé de cinquante ans  
 les père et consentant et de Marie Lambertine Salmon  
 son épouse, domiciliés à Termonzee le trois avril mil neuf cent  
 treize comme il est constaté par l'extrait de son acte de  
 décès ci-joint, lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obli-  
 gations sur la milice conformément au Veu de la loi  
 du trois juin mil huit cent septante

Et Amélie Marie Cagnès Ghislain Gilsoel sans profession  
 âgé de vingt cinq ans — née à Surdienne, le  
 trois avril mil huit cent quatre vingt huit  
 comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
 domiciliée à Surdienne

fille mason et légitime de Charles Gilsoel seigneur habit.  
 âgé de soixante cinq ans et de Marie Henriette Derclay  
 son épouse, ménagère âgé de soixante sept ans, les deux  
 deux domiciliés au dit Surdienne, ici présents et consentant.

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
 projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
 porte de notre maison Commune le Dimanche sept juin dernier  
 à Viege elle a eu lieu le même jour ainsi qu'il résulte des  
 Certificats de publication ci-joints.



Le mariage ayant été annoncé qu'il serait célébré en cette Communauté  
Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Eugénie Escois  
Thérèse Hobi et Amélie Maxime Agnès Philaène  
Gilsoul — sont unis par le mariage  
de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Charles  
Fadot, mineur, âgé de vingt cinq ans, domicilié à Siege  
St. Joseph Defaix, cultivateur, âgé de quarante sept ans,  
domicilié à Lamontzi, lequ' jure de l'époux et après lecture  
du présent acte les parties comparantes et le témoin ont  
signé avec nous.

Eugénie Hobi

Lambert Hobi

Amélie Gilsoul

Charles Gilsoul

Henriette Derreyze

Fouquet Et

Defaix

J<sup>e</sup> Strane

## MARIAGE

de

Claude Elicieus

Zephirin

Petit

Marie Alice

Maximilienne

Mellequet

L'an mil neuf cent quatre-vingt-troisième jour  
du mois de juillet à onze heures du matin par devant nous  
Renéois Rogeard, Maire

Officier de l'Etat Civil de la commune de Buzemond arrondissement  
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en  
notre maison Commune Claude Elicieus Zephirin Petit,  
Coulouvrier ———— âgé de vingt-neuf ans né à  
Namur, le dix Octobre mil huit cent quatre-vingt-  
quatre ————  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Huy

filz majeur et légitime de Clément Claude Petit, décédé  
à Huy le vingt-un Janvier mil huit cent nonante huit  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de décès, ci-  
annexé de Thérèse Catherine Cochez Epouse Mellequet, ménagère,  
âgée de cinquante-trois ans, domiciliée à Huy, ici présente  
et consentant.

Et Marie Alice Maximilienne Mellequet, ferveuse  
âgée de vingt-trois ans et demi ———— née à Buzemond  
de Douze Dieudonné mil huit cent nonante  
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint  
domicilié à Buzemond, crœul à Huy

fille majeure et légitime de Arsène Mellequet, décédé  
à Buzemond, le dix sept Janvier mil neuf cent onze, comme  
il est constaté par l'extrait de son acte de décès ci-annexé  
de Valérie Emiel, son épouse, cabaretière, âgée de  
soixante-un ans, domiciliée au dit Buzemond, ici présente  
et consentant.

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
porte de notre maison Commune le Dimanche Vingt un Juin  
dernier, à Huy elle a eu lieu le même jour c'est-à-dire qu'il  
résulte du certificat de publication ci-annexé

Le mariage ayant été annoncé qu'il seroit célébré en cette commune et  
aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des notes  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Claude Felicien  
Zéphirin Petit & Marie Alice Maximilienne Moulquet

sont unis par le mariage

de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Clement  
Petit, horloger, âgé de vingt six ans, domicilié à Sty  
jeu de l'époux & François Moulquet, employé au bureau  
âgé de vingt six ans, domicilié à Burgemid, jeu de  
l'épouse & d'après lecture du présent acte les parties compara-  
ntes & les témoins ont signé avec nous.

Claude Petit  
Alice Moulquet  
Clement Petit  
Moulquet François

V. Vilmet Bonats  
V. Daniel V. Moulquet.

M. et M.  
M. et M.

## MARIAGE

de

Ermand François

Gustain

Bovestier

Marie Valérie

Françoise

Mathy



L'an mil neuf cent quatre le vingt deuxième jour du mois de Août à quatre heures de relevée — par devant nous Ermand François, Echevin premier ou second, remplissant en l'absence du Bailli-maire les fonctions

Officier de l'Etat Civil de la commune de Bursinne arrondissement judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en notre maison Communale Ermand François Gustain Bovestier, journalier — âgé de vingt cinq ans né à Sermonzee, le quatre septembre mil huit cent quatre vingt neuf

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint domicilié à Sermonzee

fils majeur et légitime de Jean Hubert Bovestier, journalier, âgé de soixante cinq ans et de Helonie Defaise, son épouse, ménagère, âgée de cinquante trois ans, sous les deux domiciles à Sermonzee, ici présents et consentant; lequel a justifié s'en voir satisfait à ses obligations sur la milice conformément au vœu de la loi du trois juin mil huit cent septante.

Et Marie Valérie Françoise Mathy, sans profession — âgée de vingt quatre ans cinq mois — née à Bursinne le seize Mars mil huit cent nonante — comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint domiciliée à Bursinne

fille majeure et légitime de Victor Mathy, cultivateur, âgé de cinquante sept ans et de Marie Robilie Virginie Exallemeux, son épouse, ménagère, âgée de cinquante quatre ans et deux, sous les deux domiciles à Bursinne ici présents et consentant.

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la porte de notre maison Communale le Dimanche neuf Août demia à Sermonzee elle a eu lieu le même jour ainsi qu'il résulte du certificat de publication ci annexé.

Le mariage ayant été annoncé qu'il serait célébré en cette commune et  
aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur requête après avoir donné lecture des actes  
fournis par les parties contractantes et du chapitre sixième cinq du  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons au nom de sa loi que Armand  
François Thislain Bovenistier A Marie Valérie François  
Mathy sont unis par le mariage  
de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Jules  
Guiss, mason, âgé de trente deux ans, beau frère de l'époux  
et Jules Beau, garde Champêtre, âgé de cinquante ans,  
sans les deux domiciliés à Burdinne, et après lecture du présent  
acte les parties comparantes Alex Lemoin ont signé avec  
nous.

Armand Bovenistier

Mathy

Barbot Bovenistier Milanie Dupuis

Mathy Lallemand Guets Jules J. Mouroz

E. De Marreffe

## MARIAGE

de

Eustave Albert

Elié

Ecmproye

avec

Econie Marie

Herbertine Philaine

Faniel

L'an mil neuf cent quatorze le cinquième jour  
 du mois de Septembre à quatre heures de relevée par devant nous  
 Ecmproye, Echevin, commis en ceuf, remplissant en l'absence  
 du Bourgmestre les fonctions  
 d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Buedonne arrondissement  
 judiciaire de Huy province de Liege ont comparu publiquement en  
 notre maison Commune Eustave Albert Elié Ecmproye,  
 mason, âgé de vingt huit ans né à  
 Acoth, le onze Janvier mil huit cent quatre vingt huit

comme il est constaté par l'extraict de son acte de naissance ci-joint  
 domicilié à Buedonne  
 fils majeur & légitime de Jules Ecmproye, grand champêtre,  
 domicilié à Acoth, lequel a donné son consentement au présent  
 mariage suivant acte reçu par l'Officier de l'Etat Civil de la  
 commune d'Acoth, le trois de ce mois ci annesi et de Céline  
 Josephine Marie Matayre, son épouse, ménagée, âgée de  
 soixante six ans, domiciliée à Acoth, ici présente et con-  
 tentant; lequel a justifié avoir satisfait à ses obligations en  
 la milice conformément au vœu de la loi de trois juin mil  
 huit cent septante

Et Econie Marie Herbertine Philaine Faniel, sans profession  
 âgée de vingt cinq ans trois mois — née à Buedonne  
 le deux Mars mil huit cent quatre vingt neuf  
 comme il est constaté par l'extraict de son acte de naissance ci-joint  
 domiciliée à Buedonne  
 fille majeure et légitime de Francois Herbert Joseph Faniel  
 Cultivateur, âgé de cinquante un ans et de Marie Adèle  
 Besson, son épouse, ménagée, âgée de cinquante ans,  
 sous les deux domiciliés à Buedonne, ici présents et consentants

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
 projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la  
 porte de notre maison Commune le Dimanche vingt trois Août  
 dernier

Le mariage ayant été annoncé qu'il serait célébré, et cette cérémonie  
Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes  
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du  
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Gustave Albert  
Gis Camproye et Léonie Marie Lubertine Philleine  
Faniel ————— sont unis par le mariage  
de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Ferdinand  
Camproye cordonnier âgé de vingt cinq ans, frère de l'époux  
et Jules Besson, journalier âgé de quarante six ans, oncle  
de l'épouse et après lecture du présent acte les parties compar  
antes et les témoins ont signé avec nous.

Gustave Camproye  
Léonie Faniel  
Maurice Makoyre  
F. Faniel  
O. Bussan  
Ch. Hudson  
Ferdinand Camproye

E. de Mameffe

Le présent registre contenant six actes a été clos et arrêté par  
nous François Hougaard, Bourgmestre Officier de l'Etat civil  
de la Commune de Berdwinne ce jourd'hui treute un décembre  
mil neuf cent quatorze à quatre heures de relevé

François Hougaard

Cable alphabétique des actes de M <sup>rs</sup> mariages		N <sup>os</sup> des actes du registre	
Noms et Prénoms.		Principal	Suppl <sup>ts</sup>
Bovenistier, Armand-François-Ghislain avec Mcathy, Marie-Valérie-Françoise		5	
Corbaye, Jules-Joseph avec Moulquet, Marie-Joséphine Dieudonné		1	
Faniel, Léonie-M <sup>rs</sup> Marie-Hubertine-Ghislaine avec Lamproye Gustave-Albert-Elise		6	
Gilsoul, Amélie-M <sup>rs</sup> Marie-Agnès-Ghislaine avec Hobé, Lucien-Louis-Ghislain		3	
Hobé, Lucien-Louis-Ghislain avec Gilsoul Amélie-M <sup>rs</sup> Marie-Agnès-Ghislaine		3	
Lamproye, Gustave-Albert-Elise avec Faniel, Léonie-M <sup>rs</sup> Marie-Hubertine-Ghislaine		6	
Lamy, Joseph-Célestin-Henri avec Chirionet, Julie-M <sup>rs</sup> Marie-Odile		2	
Mcathy, Marie-Valérie-Françoise avec Bovenistier Armand-François-Ghislain		5	
Moulquet, M <sup>rs</sup> Marie-Alice-Maximilienne avec Petit, Claude-Félicien-Néphirin		4	
Moulquet, Marie-Joséphine Dieudonné avec Corbaye, Jules-Joseph		1	
Petit, Claude-Félicien-Néphirin avec Moulquet, M <sup>rs</sup> Marie-Alice-Maximilienne		4	
Chirionet, Julie-M <sup>rs</sup> Marie-Odile avec Lamy, Joseph-Célestin-Henri		2	
Elos par Nous, François Hougardy, Bourgmestre, Officier de l'Etat-civil de la commune de Burslemme qui certifie qu'il n'existe aucun registre supplémentaire			